



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

000319

Versailles, le **18 MARS 2022**

Service Economie Agricole  
Agro\_Environnement et Territoires Ruraux

Affaire suivie par : Catherine BROUSSE-PREVOST  
Tél. : 01 30 84 33 76  
Mél. : [catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr](mailto:catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr)  
[ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr)

Réf : sea\_20220325\_mairie\_publicité dossier\_SCEA DES HAUTES  
BRUYERES.odt  
[SDREA Ile-de-France](#)

Monsieur Nicolas DAINVILLE

MAIRIE DE LA VERRIERE  
1, AVENUE DES NOES  
78320 LA VERRIERE

**Objet** : Contrôle des structures - avis de publicité  
**PJ** : avis de publicité

Monsieur le Maire,

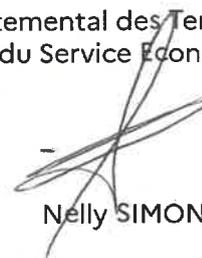
En application des dispositions de l'article R. 331-4 du Code rural et de la pêche maritime, je vous prie de trouver ci-joint un avis de publicité relatif à l'appel à candidatures préalable aux attributions d'autorisations d'exploiter de parcelles agricoles.

Je vous prie de bien vouloir procéder à son affichage dès réception de la présente, et pour une durée d'un mois, délai légal de publicité. Je vous remercie également de bien vouloir y apposer la date de retrait de cet affichage.

Je vous serais obligé de m'envoyer en retour un exemplaire de ce document affiché, indiquant les dates d'affichage et ayant reçu votre visa valant attestation d'affichage. Ce retour peut être fait par courrier ou, préférentiellement, par email (document scanné).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires, par intérim  
La Cheffe du Service Economie Agricole,



Nelly SIMON



## SDREA Île-de-France APPEL A CANDIDATURES

Date du jour d'affichage en mairie : <b>31/03/2022</b>	Visa du maire ou de son représentant :
Date du retrait de l'affichage en mairie : <b>03/05/2022</b>	

Le Préfet de la région Île-de-France a été saisi d'une demande d'autorisation d'exploiter, dans le cadre de la procédure prévue à L331-2 du Code rural et de la pêche maritime.

Le demandeur est : **SCEA DES HAUTES BRUYERES / MM Benoît HABERT & François MOITEAUX**

La demande d'autorisation d'exploiter a été enregistrée complète le **25/03/2022**

Les surfaces concernées sont indiquées ci-dessous :

COMMUNE	REFERENCE CADASTRALE	SURFACE EN HECTARE	PROPRIETAIRE
LA VERRIERE	AH 11	9,1573	MGEN

Les personnes intéressées sont invitées à déposer une candidature concurrente à cette demande auprès de la Direction départementale des territoires des Yvelines, au plus tard le **03/05/2022**. Celle-ci sera examinée dans les conditions prévues par la réglementation.

Passé cette date, les demandes déposées ne seront plus prises en considération.

### CONTACT D.D.T. :

Direction départementale des Yvelines  
Service Economie Agricole  
Mme Catherine BROUSSE-PREVOST  
35 rue de Noailles  
BP 1115  
78011 Versailles Cedex  
Tél : 01 30 84 33 76  
courriel : [ddt-sea-structures@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ddt-sea-structures@developpement-durable.gouv.fr)





**PRÉFET  
DES YVELINES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Direction départementale  
des territoires**

000318

Versailles, le **18 MARS 2022**

Service Economie Agricole  
Unité Agro-Environnement et Territoires Ruraux

AETR

Affaire suivie par : Catherine BROUSSE-PREVOST

Tél. : 01 30 84 33 76

Mél. : [catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr](mailto:catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr)

[ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr)

SCEA DES HAUTES BRUYERES

MM Benoît HABERT & François MOITEAUX

7, rue des Etangs

78310 COIGNIERES

Réf : SEA\_20220325\_dossier\_complet\_SCEA DES HAUTES  
BRUYERES.odt

**Objet : Contrôle des structures\_dossier complet**

Messieurs,

En date du **22/11/2021**, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces mentionnées ci-dessous :

COMMUNE	REFERENCE CADASTRALE	SURFACE EN HECTARE	PROPRIETAIRE
LA VERRIERE	AH 11	9,1573	MGEN

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant 9,1573 hectares a été enregistrée complète le **25/03/2022**.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie de la commune où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée le **25/07/2022**. Dans ce cas, le présent courrier, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile de France<sup>1</sup> et également en mairie(s) de(s) communes concernées par le(s) bien(s) demandé(s). **Cette publication légale vaudra alors décision.**

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Cheffe du Service Economie Agricole,

  
Nelly SIMON

1 <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications/Recueil-des-actes-administratifs/RAA-de-la-region-Ile-de-France-2021>





**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SDREA Île-de-France  
APPEL A CANDIDATURES**

Date de publication : **31/03/2022**

Date du retrait de publication : **03/05/2022**

Le Préfet de la région Île-de-France a été saisi d'une demande d'autorisation d'exploiter, dans le cadre de la procédure prévue à L331-2 du Code rural et de la pêche maritime.

Le demandeur est : **SCEA DES HAUTES BRUYERES / MM Benoît HABERT & François MOITEAUX**

Les surfaces concernées sont les suivantes :

COMMUNE	REFERENCE CADASTRALE	SURFACE EN HECTARE	PROPRIETAIRE
LA VERRIERE	AH 11	9,1573	MGEN

La demande d'autorisation d'exploiter a été enregistrée complète le : **25/03/2022**

Les personnes intéressées sont invitées à déposer une candidature concurrente à cette demande auprès de la Direction départementale des territoires des Yvelines, au plus tard le 03/05/2022. Celle-ci sera examinée dans les conditions prévues par la réglementation.

Passé cette date, les demandes déposées ne seront plus prises en considération.

**CONTACT D.D.T. :**

Direction départementale des Territoires des  
Yvelines  
Service Economie agricole  
Mme Catherine BROUSSE-PREVOST

35 rue de Noailles, BP 1115  
78011 Versailles Cedex  
Tél : 01 30 84 33 76

courriel : [ddt-sea-structures@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ddt-sea-structures@developpement-durable.gouv.fr)

